

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR AVANT DE MANIPULER, D'INSTALLER OU DE RETIRER LES LUMINAIRES COMMANDÉS.**
- **NE PAS** commander de charges au-delà des valeurs nominales prescrites, ce qui pourrait entraîner des risques de dommage aux dispositifs, d'incendie, de commotion électrique, de blessure ou d'électrocution. Vérifier les valeurs nominales des charges à commander pour s'assurer que ces dernières conviennent au dispositif utilisé.
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- Le modèle ODS10-IQ est conçu pour remplacer un interrupteur mural unipolaire Decora ordinaire.
- Ne pas toucher la surface des lentilles. Les surfaces externes peuvent être essuyées au moyen d'un chiffon humide seulement.
- Ne pas utiliser ce dispositif pour commander une prise.
- N'utiliser ce dispositif **QU'AVEC DU FIL DE CUIVRE OU PLAQUÉ CUIVRE.**

OUTILS REQUIS

- Tournevis ordinaire/Phillips
- Pince
- Tournevis à petite lame
- Ruban isolant
- Coupe-fil

CARACTÉRISTIQUES

- Mise sous/hors tension automatique
- Style Decora^{MD} de Leviton
- Commutation de ballasts électroniques
- Lentille compacte et inviolable
- Éclairage ambiant prioritaire

DESCRIPTION

Cet interrupteur-détecteur mural décoratif de Leviton, no de cat. ODS10-IQ, est conçu pour détecter la chaleur provenant de sources thermiques (comme le corps humain) dans son champ de vision (la zone contrôlée), et pour commuter en conséquence les charges d'éclairage qui lui sont accordées. Lorsqu'il ne détecte plus aucune présence et que le délai réglé s'est écoulé, il éteint les luminaires.

Le détecteur ODS10-IQ est homologué UL et CSA.

Ce détecteur – une commande d'éclairage autonome – surveille la présence de mouvements dans son champ de vision, lequel peut atteindre plus de 195 m² (2 100 Pi²) et, le cas échéant, effectue la commutation des luminaires qui lui sont raccordés; ces derniers restent allumés tant que des mouvements sont détectés.

Ce dispositif est doté d'un petit capteur thermique à semi-conducteurs logé derrière une lentille optique multizone. Cette lentille de Fresnel^{MC} divise le champ de vision en plusieurs dizaines de zones de détection. Étant sensible à la chaleur générée par des corps vivants, il en perçoit le passage d'une zone de détection à une autre. Il importe donc de prendre en considération, au moment de choisir son emplacement, qu'il détecte mieux les mouvements qui traversent latéralement son champ de vision que ceux qui s'en approchent ou qui s'en éloignent sur un axe longitudinal (se reporter aux schémas de champs de vision).

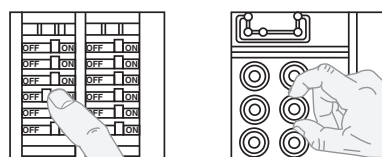
Ce dispositif est également sensible aux variations de la température ambiante; on doit donc veiller à ne pas l'installer à proximité d'une source d'air chaud ou froid (radiateurs, échangeurs d'air, climatiseurs, etc.). En effet, le détecteur peut interpréter les courants d'air comme étant des mouvements et risque donc de se déclencher pour rien. **On recommande donc d'installer le détecteur à une distance d'au moins 1,8 mètres (6 pi) de toute source de régulation climatique.** Ce dispositif convient aux boîtes murales à un dispositif.

On recommande en outre de ne PAS installer ce détecteur près d'une source de lumière puissante. En effet, les luminaires à incandescence de plus de 100 W produisent beaucoup de chaleur, et leur commutation peut causer des variations thermiques pouvant être captées par le détecteur. Il est donc préférable d'installer ce dispositif à une distance d'au moins 1,8 mètres (6 pi) de toute lampe puissante. Si cela n'est pas possible, remplacer la lampe en cause par une autre de moindre puissance.

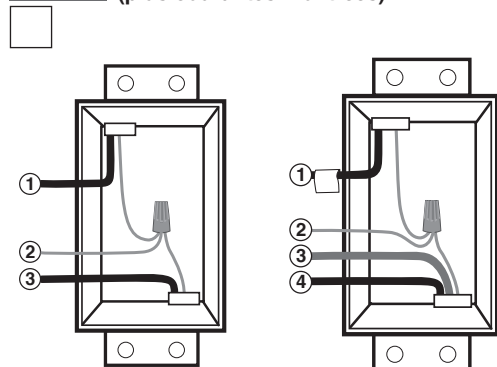
INSTALLATION

REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

Étape 1 **AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder à l'installation!



Étape 2 **Identification de l'application (plus courantes montrées) :**



Unipolaires

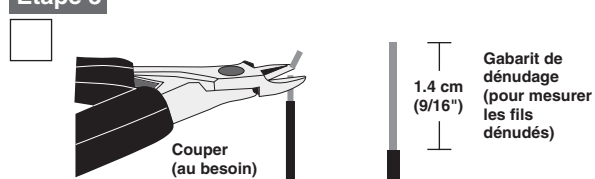
1. Ligne (actif)
2. Terre
3. Charge

À trois voies

1. Ligne ou charge (directives importantes*)
2. Terre
3. Premier cavalier – couleur à noter
4. Deuxième cavalier – couleur à noter

IMPORTANT: dans les applications à trois voies, une des bornes des dispositifs existants devrait être d'une couleur différente (noire, probablement) ou identifiée comme étant la borne commune. Il importe d'étiqueter le fil y étant raccordé comme « commun » (ligne ou charge) au niveau de la boîte murale des interrupteurs à remplacer.

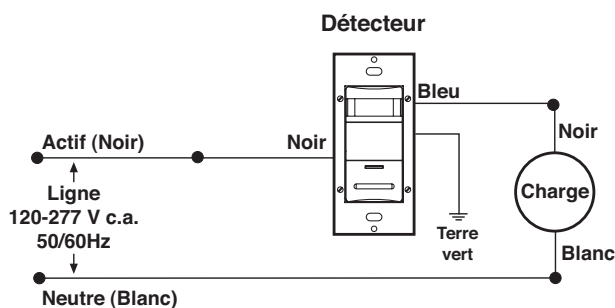
Étape 3 **Préparation et raccordement des fils :**



- Retirer l'isolant pré-coupé des fils de sortie du dispositif.
- S'assurer que les brins des fils de la boîte murale soient bien **droits (les recouper au besoin)**.
- Dénuder l'extrémité de chaque fil de la boîte murale de la manière illustrée.

Étape 4 **Installation du dispositif – Applications unipolaires :**

REMARQUE: Ce détecteur doit être raccordé à la terre pour fonctionner. En l'absence de conducteur de terre, s'assurer que la boîte est mise à la masse et relier le fil de terre du dispositif à cette dernière au moyen d'une vis.



CÂBLAGE DU DÉTECTEUR :

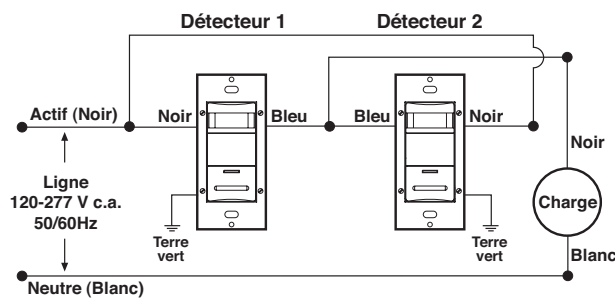
Raccorder les fils conformément au **SCHÉMA DE CÂBLAGE**, en procédant comme suit : visser les marettes (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.

- Le fil vert ou dénudé (terre) de la boîte murale au fil de sortie vert.
- Le fil de ligne (actif) de la boîte au fil de sortie noir.
- Le fil de charge de la boîte au fil de sortie bleu.

REMARQUE : allouer une minute de réchauffement après la mise sous tension.

Étape 5 **Installation du dispositif – Applications à trois voies :**

REMARQUE: Ce détecteur doit être raccordé à la terre pour fonctionner. En l'absence de conducteur de terre, s'assurer que la boîte est mise à la masse et relier le fil de terre du dispositif à cette dernière au moyen d'une vis.



REMARQUE: l'un ou l'autre des deux détecteurs peut allumer les luminaires, lesquels s'éteignent une fois le délai d'éteinte écoulé.

CÂBLAGE DU PREMIER DÉTECTEUR (1) :

Raccorder les fils conformément au **SCHÉMA DE CÂBLAGE**, en procédant comme suit :

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale au fil de sortie vert du détecteur 1.
- Le fil de ligne actif (commun) de la boîte, identifié (étiqueté) comme tel au moment du retrait du dispositif existant, ainsi que le premier cavalier du détecteur 2 au fil de sortie noir du détecteur 1.
- Le deuxième cavalier de la boîte du détecteur 2 au fil de sortie bleu du détecteur 1.

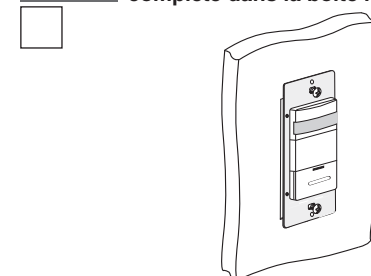
CÂBLAGE DU SECOND DÉTECTEUR (2) :

Raccorder les fils conformément au **SCHÉMA DE CÂBLAGE**, en procédant comme suit :

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale au fil de sortie vert du détecteur 2.
- Le fil de charge de la boîte, identifié (étiqueté) comme tel au moment du retrait du dispositif existant, ainsi que le deuxième cavalier du détecteur 1 au fil de sortie bleu du détecteur 2.
- Le premier cavalier de ligne actif du détecteur 1 au fil de sortie noir du détecteur 2.

REMARQUE : allouer une minute de réchauffement après la mise sous tension.

Étape 6 **Vérification du dispositif avant son installation complète dans la boîte murale :**



REMARQUE : donner aux fils le rayon de courbure afin de réduire les contraintes lors de l'insertion du dispositif lui-même.

- Insérer tous les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif.
 - Fixer partiellement le dispositif au moyen des longues vis de montage fournies.
 - Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.
- REMARQUE : allouer 1 minute de réchauffement après la mise sous tension.

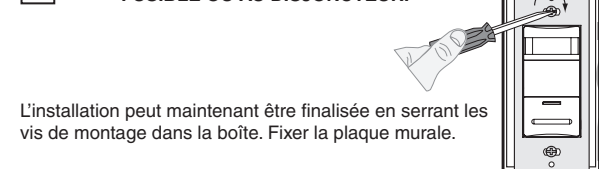
Pour savoir comment modifier le délai d'éteinte, se reporter à la section **RÉGLAGES**.
 REMARQUE : pour éviter d'ENDOMMAGER le dispositif de manière PERMANENTE, on doit prendre soin de ne pas TROP tourner les cadrans de réglage et les leviers d'obturation. On peut y accéder en retirant la plaque murale (le cas échéant) et le couvercle du panneau de réglage (se reporter à l'illustration du panneau de réglage). Se servir d'un petit tournevis à lame plate pour les actionner.

REMARQUE : NE PAS trop appuyer sur les leviers d'obturation ou y exercer une force indue (se reporter à l'illustration du panneau de réglage).

- Une fois terminé, remettre le couvercle du panneau de réglage.

Si les lumières ne s'allument pas, se reporter à la section **DIAGNOSTIC DES ANOMALIES**.

Étape 7 **Installation du gradateur : COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR.**



L'installation peut maintenant être finalisée en serrant les vis de montage dans la boîte. Fixer la plaque murale.

Étape 8 **Rétablissement de l'alimentation :**

Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur. **L'installation est terminée.** Quitter la pièce; les luminaires s'éteindront une fois le délai d'éteinte écoulé.

CARACTÉRISTIQUES

OBTURATEURS : les deux obturateurs indépendants du dispositif peuvent en réduire le champ de vision de manière à éviter qu'il ne détecte des mouvements dans des zones adjacentes. On les actionne du bout du doigt ou au moyen d'un petit tournevis en déplaçant les leviers du panneau de réglage vers le centre ou l'extérieur.

Ces leviers se trouvent au-dessus des cadrans de réglage, sous la mention BLINDERS. Quand ils sont tous les deux déplacés vers le centre, le champ de vision est réduit à 32°; quand ils sont complètement ouverts, il atteint sa largeur maximale de 180° (**se reporter aux schémas de champs de vision**).

DÉLAI D'ÉTEINTE : le détecteur allume ses charges à la détection de mouvements, et les éteint quand rien ne bouge devant lui depuis une période donnée; cette période s'appelle le délai d'éteinte.

Ce délai peut être fixé à n'importe laquelle des quatre valeurs préétablies en pointant la flèche sur la position appropriée. Ces positions correspondent aux délais suivants :

| Position | Durée |
|-------------------|--|
| / (barre oblique) | délai fixe de 30 secondes (mode de vérification) |
| 1 | délai de 10 minutes |
| 2 | délai de 20 minutes |
| 3 | délai de 30 minutes |

Le délai a été réglé en usine à 10 minutes (se reporter aux schémas de champs de vision).

REMARQUE : toutes les durées indiquées aux présentes peuvent varier de plus ou moins 10 secondes.

ÉCLAIRAGE AMBIANT REQUIS : l'éclairage ambiant est la quantité de lumière dans une pièce quand aucun luminaire n'est allumé. Or, on peut régler le détecteur de manière à ce qu'il n'allume pas ses charges quand cet éclairage ambiant est jugé suffisant. **Ce réglage devrait être effectué quand l'éclairage ambiant est à un niveau où aucune lumière artificielle n'est requise.** Suivre les étapes suivantes.

RÉGLAGES

- Allumer les lumières et tourner le cadran de réglage du délai d'éteinte (Time) vers l'extrême gauche (30 secondes, mode de vérification, **se reporter aux schémas de champs de vision**).
- Tourner le cadran de réglage de l'éclairage ambiant requis (Light) vers l'extrême gauche.
- Couvrir le détecteur d'une matière opaque ou sortir de son champ de vision; attendre que le délai d'éteinte soit écoulé et que les luminaires s'éteignent.
- Tourner **LENTEMENT** le cadran de réglage de l'éclairage ambiant requis (Light) vers la droite, jusqu'à ce que les lumières s'allument. Les charges ne devraient plus s'allumer au-delà de ce seuil.
- Les réglages sont terminés.

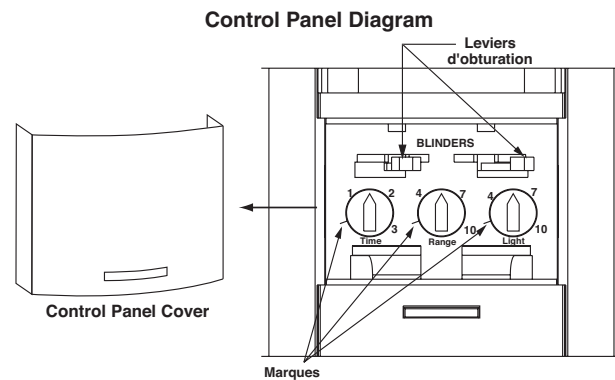
Mise sous tension manuelle (ne s'applique pas à ce dispositif) : Le bouton de commande manuelle prioritaire du détecteur a été désactivé et n'aura aucun effet sur l'éclairage.

Si le cadran est tourné à l'extrême droite, les luminaires s'allumeront dès que des mouvements sont détectés et ce, même en plein jour. Toutes les autres positions ne permettront aux luminaires de s'allumer que quand l'intensité est inférieure à la valeur choisie au cadran de réglage de l'éclairage ambiant requis (Light).

REMARQUE : au réglage minimal (extrême gauche), les lumières restent toujours éteintes, même si la pièce est sombre, tandis qu'au réglage maximal (extrême droite), elles s'allumeront même si l'éclairage ambiant est suffisant.

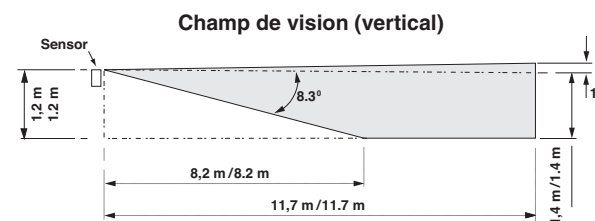
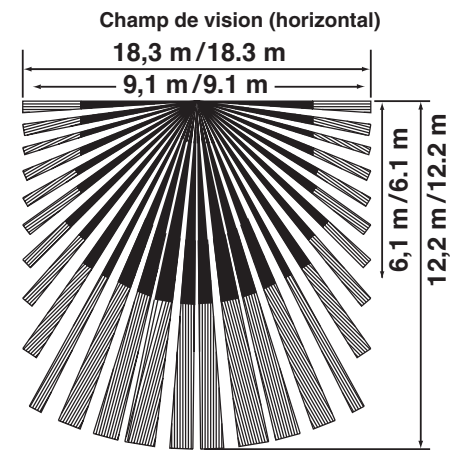
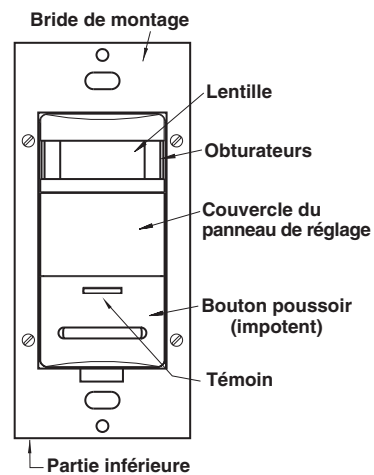
REMARQUE : l'éclairage ambiant d'une pièce varie selon l'heure du jour et les saisons.

PORTÉE : pour diminuer la portée ou la sensibilité du détecteur sur une plage de 100 à 36 %, tourner vers la gauche le cadran de réglage approprié (Range, **se reporter aux schémas de champs de vision**).



FONCTIONNEMENT

Mise sous/hors tension automatique : ce dispositif a été réglé en usine pour fonctionner en mode de mise sous/hors tension automatique. Le bouton-poussoir a été désactivé pour empêcher l'utilisateur de commander l'éclairage manuellement. Dans ce mode, les lumières s'allument d'elles-mêmes quand le détecteur capte des mouvements. En l'absence de mouvements, ce dernier éteint ses charges après le délai réglé.



DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- Si le dispositif ne semble pas réagir aux mouvements (les luminaires ne s'allument pas et le témoin ne clignote jamais) une minute et demie après le rétablissement de l'alimentation, le retirer de la boîte murale afin de vérifier le raccord à la terre ainsi que les autres connexions.
- Si le témoin clignote, mais les luminaires ne s'allument jamais, vérifier si le cadran de réglage de l'éclairage ambiant requis (Light) est à l'extrême gauche et, le cas échéant, le tourner vers la droite jusqu'à ce que les luminaires s'allument.
- Si les luminaires sont toujours allumés, même quand la pièce est inoccupée :
 - vérifier si le délai réglé correspond à celui observé;
 - la portée est peut-être trop grande – la réduire en tournant le cadran approprié (Range) d'environ 30°;
 - si le problème persiste, réduire davantage la portée (en prenant soin de ne pas la diminuer à un point tel que le dispositif ne puisse adéquatement contrôler la zone visée);
 - s'assurer que les obturateurs bloquent les mouvements indésirables d'aires adjacentes;
 - vérifier si le détecteur est exposé à de la chaleur ou à des mouvements réfléchis par une fenêtre ou perçus à travers cette dernière;
 - s'assurer que le détecteur ne soit pas installé trop près d'une bouche de système de CVC.
- Pour de plus amples renseignements, on peut composer le numéro de la Ligne d'assistance technique de Leviton.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

- Pour obtenir de l'assistance technique, composez le 1 800 824-3005
- Rendez-vous également au site Web de Leviton, au www.leviton.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ FCC:

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

MISE EN GARDE DE LA FCC AMÉRICAINE : toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton Manufacturing Co. Inc. pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.

EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.